



Déclaration liminaire Solidaires Finances Conseil Départemental de l'Action Sociale du 27 septembre 2022

Monsieur le Président,

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) se réunit ce jour en séance plénière. Lors de la dernière session, le 4 avril 2022, les représentant(e)s de Solidaires Finances ont souhaité soumettre au vote une proposition demandant le maintien et le développement de l'Action sociale dans le département de l'Aude.

Nous ne disposons à ce jour d'aucune suite à cette résolution pourtant adoptée à l'unanimité qui doit, selon l'article 13 de l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Action sociale, être soumise à l'examen du Conseil National de l'Action Sociale (CNAS).

Vous voudrez donc bien nous indiquer l'état d'avancement de la procédure.

Cette proposition s'avère d'autant plus d'actualité que les agents des Finances, celles et ceux situé(e)s en particulier en bas de l'échelle des salaires de la Fonction Publique, subissent de plein fouet les conséquences de l'inflation galopante que connaît notre pays depuis quelques mois maintenant. C'est ainsi que la hausse des prix - en glissement annuel - s'élève à + 4,80 % en avril, 5,20 % en mai, 5,80 % en juin, 6,80 % en juillet et 6,50 % en août...

Or, nos traitements n'ont pas connu une évolution similaire, loin s'en faut ...

De fait, la perte du « pouvoir de vivre » des agents des Finances, comme des autres fonctionnaires d'État, est estimée à 20 % en 20 ans...

Cette situation n'est pas acceptable : la paupérisation d'agents essentiels, produisant une valeur sociale immense au profit de nos concitoyens, en particulier les plus défavorisés d'entre eux, est inadmissible.

Néanmoins, peu de voix s'élève pour dénoncer cette injustice : les représentant(e)s du personnel, celles et ceux de Solidaires Finances en particulier, mais pour le reste ?

Les cadres supérieurs ont-ils interpellé le Directeur Général des Finances Publiques sur le sujet ?

Vous-même, monsieur le Président, vous êtes vous inquiété de la situation de certains agents du département de l'Aude ?

Pourtant, aujourd'hui, certains de nos collègues ont des difficultés pour se loger, se nourrir correctement et sainement, pour permettre à leurs enfants de disposer de loisirs, sans même parler de vacances, luxe inaccessible désormais pour beaucoup...

C'est bien pourquoi nous parlerons désormais de « pouvoir de vivre » et non de « pouvoir d'achat ». Non, les agent(e)s des Finances ne dépenseront pas leur traitement en faisant du shopping, en achetant le dernier smartphone ou une voiture électrique dernier cri produite par des esclaves pour le plus grand profit des actionnaires et des plus aisés, les seuls à s'enrichir en temps de crise.

Ils et elles essaieront simplement de survivre, de payer leur loyer, la cotisation au club de sport de leurs enfants, la cantine, etc.

L'importance de l'Action sociale au ministère est donc cruciale dans ce contexte : il est irresponsable, dans les circonstances actuelles, de cautionner sa destruction !

Sur le sujet de notre rémunération, des « négociations » étaient censées s'ouvrir le 7 juillet avec la Direction générale et les organisations syndicales représentatives aux Finances Publiques. Du fait de l'attitude de la Direction qui ne proposait que des bribes aux agent(e)s, celles-ci ont tourné court...

Les revendications de Solidaires Finances Publiques sont les suivantes :

- attribution de 85 points d'indice supplémentaires, soit environ 400 € mensuels ;
- 20 points d'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF), soit environ 90 € mensuels ;
- la revalorisation à 200 € mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT), avec l'application du taux normal de pensions civile soit une majoration de 90 € mensuels.

Cette augmentation de la rémunération des agents des Finances Publiques doit permettre a minima de compenser l'inflation mais également de tenir compte, enfin, des efforts consentis depuis des années et des années.

Par ailleurs, ces indispensables revalorisations devront être assujetties aux cotisations sociales qui financent nos prestations de retraite et notre protection sociale, mais également fiscalisées, pour permettre l'existence de services publics de qualité et de proximité.

Absence d'augmentation des traitements mais également destruction de secteurs entiers de notre Administration, ce qui a conduit à réaliser des gains de productivité considérables au détriment des usagers et des agents.

Force est de constater que seules des aumônes ont été consenties jusqu'à présent par la DGFIP, en particulier suite à la Covid-19, aumône consistant au versement d'une prime exceptionnelle d'un montant ridiculement bas pour ses agents.

Quel respect pour ces agents qui, durant la période ont fait preuve d'un engagement exemplaire : agents essentiels pour assurer la paye des soignant(e)s, l'achat de respirateurs, masques, blouses, gants en urgence pour doter les personnels d'équipement leur permettant de sauver des vies, versement du fonds de solidarité indispensable à la survie des TPE et PME, etc.

C'est pourquoi le 29 septembre, Solidaires Finances Publiques appelle l'ensemble des agent(e)s des Finances Publiques à se mettre en grève pour demander la plus élémentaire des justices dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle pour les salaires, les rémunérations et le pouvoir d'achat.